



Municipalité de
Sainte-Ursule

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT D'URBANISME AVIS DE CONSULTATION ÉCRITE

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1) un avis public est par la présente donné par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière, que le Conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure lors de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal suivante :

Date : Lundi, 9 septembre 2024
Heure : 19 heures 30
Lieu : 215 Rue Lessard, Sainte-Ursule, J0K 3M0

Le présent avis public annonce la tenue d'une consultation publique et écrite pour la présente demande de dérogation mineure.

IMMEUBLES VISÉS : Cette demande de dérogation mineure est faite en regard de l'immeuble **5570286** du cadastre du Québec, sis au 330 rue Lessard.

NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE : La dérogation mineure est demandée afin d'acquérir l'autorisation du Conseil en vue de bâtir un garage de 1120 pieds carrés au lieu de 900pi2 réglementaires

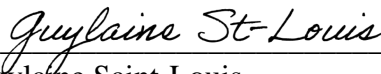
Si la dérogation est acceptée, le projet de construction d'un garage de 1120 pieds carrés sera réalisé.

En vertu de l'article 145.6 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation lors de l'assemblée du 9 septembre 2024, et ce au moyen de la présente consultation écrite d'une durée de 15 jours préalable à la séance du conseil.

Deux autres moyens de communication écrite s'offrent aux citoyens pour se faire entendre relativement à la présente demande de dérogation mineure :

1. Au moyen d'une communication écrite envoyée à l'adresse courriel suivante :
dg@sainte-ursule.ca
2. Au moyen d'une communication écrite sur papier transmis par la poste à
l'adresse suivante : **215 Rue Lessard, Sainte-Ursule, QC, J0K 3M0**

DONNÉ À SAINTE-URSULE, CE 19 AOÛT 2024 (2024-08-19)



Guylaine Saint-Louis,
Directrice générale et greffière-trésorière



Municipalité de
Sainte-Ursule

CERTIFICAT DE PUBLICATION

DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT D'URBANISME

5570286 CADASTRE DU QUÉBEC – 330 RUE LESSARD

Je soussignée, Guylaine Saint-Louis, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Ursule, certifie que j'ai publié le présent avis :

- À deux (2) endroits désignés par le Conseil municipal, à compter du 19 août 2024

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 19^e jour du mois d'août 2024.

Guylaine St-Louis

Guylaine Saint-Louis,
Directrice générale et greffière-trésorière